Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_123-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvénégen sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, David GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Jean-Charles LOHE à Bernard COSPEREC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*34*
Votants :	*40*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_123

Tourisme/Culture/Patrimoine - Demande de subvention exceptionnelle du cinéma de Guémené-sur-Scorff

Roi Morvan Communauté a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle de la part du cinéma ciné Roch de Guémené-sur-Scorff. Celle-ci intervient dans le cadre des **célébrations du centenaire du cinéma**.

Le ciné Roch a prévu un programme de festivités de mars à fin mai 2026 pour cet évènement.

Les objectifs sont :

- Faire connaître à un large public l'histoire du cinéma de Guémené-sur-Scorff
- Organiser un festival cinéma célébrant cette histoire
- Créer des outils de communication à destination d'un large public, notamment un livret retraçant l'histoire du cinéma (document à conserver).
- Monter une petite exposition mémorielle dans la salle (réaménagée) annexe du Ciné Roch.

Le contenu

Cette commémoration consistera en :

- Une soirée d'ouverture, avec une Ciné-conférence de Tangui Perron, historien spécialiste du cinéma.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_123-DE

- Une soirée d'inauguration avec vernissage d'une exposition des archives du Ciné roch sur le siècle écoulé et projection du film de Thierry Frémaux "Lumières, l'aventure continue !". Cette soirée sera l'occasion d'inviter les élus, personnalités associatives, membres et anciens membres de notre association.
- La projection pendant 11 semaines de 2 films emblématiques de la décennie en allant des années 1920 aux années 2020. Une collation sera proposée entre les 2 films aux spectateurs. La sélection des films a été faite par un vote des spectateurs et au-delà durant tout le dernier trimestre 2025.
- La réalisation d'un livret sur l'histoire du cinéma à partir de l'ensemble des archives du Ciné roch et de l'association l'Espérance, propriétaire des murs.

La demande

Budget exceptionnel pour réaliser les outils de communication (affiches, flyers, stickers, impression du livret, spot radio, achat de droits de diffusion de certains films ...), pour l'accueil du public, les moments de convivialité, le financement des différents intervenants en lien avec le festival.

Il est proposé de soutenir cet évènement exceptionnel au même titre que les évènements soutenus dans le cadre de la politique de subvention culturelle de RMCom.

Pour rappel, Roi Morvan Communauté soutient les initiatives ayant pour objectif :

- ✓ De maintenir ou d'enrichir la diffusion de la culture sur le territoire
- ✓ D'animer le territoire afin d'accroitre son attractivité touristique,
- ✓ De transmettre des savoirs culturels traditionnels (ex : danses et musiques bretonnes)
- ✓ De faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire
- ✓ De maintenir la diffusion cinématographique en milieu rural
- ✓ De concourir à l'éducation artistique et culturelle

L'action doit porter sur l'organisation d'une manifestation, ou d'un évènement à caractère culturel, intégré dans un projet innovant, original et ayant un rayonnement à minima sur l'ensemble du territoire communautaire (21 communes).

Pour rappel, des critères d'attribution s'appliquent et les montants des subventions sont fixés en fonction des budgets prévisionnels présentés :

Budget minimum de l'action de 5 000 €

Montant du budget prévisionnel	Montant de la subvention
Comprise entre 5 000 € et 14 999 €	7% du budget
Compris entre 15 000 € et 49 999 €	Forfait de 1 500 €
Compris entre 50 000 € et 99 999 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 100 000 € et 200 000 €	Forfait de 4 500 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_123-DE

Supérieur à 200 000 €	Montant défini après étude du dossier par la com TCP. Avoir au minimum deux autres cofinanceurs

La subvention est calculée au regard du budget prévisionnel qui est présenté lors de la demande. Elle pourra être réduite à la tranche inférieure, si les dépenses réelles sont inférieures à celles prévues. Elle ne pourra pas être augmentée en cas de dépenses supplémentaires.

Le budget prévisionnel

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Aménagement de salle	500	Ventes billeterie	950
Achat d'un ordinateur	600		
Frais de numérisation archives	150	Subvention RMCom	2 300
Location de films	800	Subvention CD56	2 300
Rémunérations intermédiares (conférences)	500		
Publicité, impression	1 600		
Déplacements, frais réception	900		
Rémunération du personnel	500		
TOTAL	**5 550**	**TOTAL**	**5 550**

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 5 550 € et correspond à la tranche subventionnable au taux de 7%. Soit un montant de subvention de **388,50€**.

Pour rappel, le cinéma Roch reçoit chaque année une subvention de fonctionnement de 5 000€.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 388,50 € au cinéma Ciné Roch de Guémené/S ;**
- **d'autoriser le président à signer tout document afférent.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER